

Fitch confirme la note 'BBB-' de la ville d'Aubagne ; la perspective est stable

Fitch Ratings – Paris/Londres/Barcelone, le 1^{er} octobre 2010. Fitch Ratings a confirmé les notes à long terme 'BBB-' et à court terme 'F3' de la ville d'Aubagne. La perspective de la note à long terme est stable.

Les notes reflètent la faiblesse des marges budgétaires de la ville, la croissance des dépenses ayant été, au cours des dernières années, plus rapide que celle des recettes. Les notes tiennent également compte d'un niveau de dette élevé, ainsi que d'une situation de trésorerie tendue, aggravée par le recours récurrent à des emprunts bancaires à court terme destinés à financer les besoins budgétaires de la ville. L'épargne de gestion devrait se contracter et Fitch sera attentive à la capacité de la ville à reprogrammer certaines dépenses d'investissement.

La note pourrait être abaissée si Aubagne éprouvait des difficultés à se désendetter, si la dette s'avérait supérieure aux prévisions et si le niveau d'épargne brute était plus faible qu'attendu. Ce scénario se matérialiserait en cas de dérive des dépenses parallèlement à une croissance insuffisante des recettes fiscales.

A l'inverse, un relèvement des notes pourrait intervenir en cas de fort ralentissement des dépenses d'investissement associé à un processus de désendettement soutenu et à une remontée plus forte qu'attendue du taux d'épargne brute, notamment via l'optimisation des recettes fiscales.

En 2009, la Ville a affiché un taux d'épargne brute de 8,7% des recettes de fonctionnement en 2009, comparé à 3,25% en 2008. Fitch note que les recettes de fonctionnement incluaient en 2009 des éléments exceptionnels (provenant de la cession de terrains et de biens municipaux pour 4,9 millions d'euros). Les dépenses de gestion, qui s'étaient envolées au cours des dernières années, ont été mieux maîtrisées en 2009 avec une croissance limitée à 2,3%, résultant essentiellement des charges de personnel. Fitch estime que les futurs résultats budgétaires d'Aubagne pourraient être compromis par la faiblesse de ses marges de manœuvre fiscale, même si la ville dispose d'une certaine latitude sur sa base de taxe d'habitation. Les taux d'imposition d'Aubagne sont déjà supérieurs à la moyenne des villes comparables et sa structure budgétaire est lourdement grevée par des charges de personnel qui représentent 57% des dépenses courantes. De plus, les transferts de l'Etat, qui s'élèveront à 10,2 millions d'euros en 2010, soit 14% des recettes de fonctionnement, seront gelés à compter de 2011.

La ville a procédé, dès la mi-2009, à des renégociations de dette afin de diminuer son exposition aux produits structurés, à la suite de quoi ceux-ci ne représentaient plus que 20% de son encours de dette contre 36% au 3^{ème} trimestre 2009. La sensibilité de la dette aux conditions de marché défavorables s'est ainsi réduite et sa structure est devenue plus prévisible, mais les pénalités de renégociation ont dû être consolidées dans la dette totale de la ville et seront amorties jusqu'en 2038.

La dette directe de la ville demeure élevée ; elle représentait environ 20 années d'épargne brute et 1,7 fois le total des recettes de fonctionnement en 2009. Le risque total de la ville devrait atteindre 119 millions d'euros à fin 2010 et représentera environ 50 années d'épargne brute, niveau élevé par rapport à celui des villes comparables. Bien que le réaménagement de la dette obligataire ait permis de lisser les pics de remboursement en rallongeant leur durée, les échéances annuelles de remboursement du capital restent importantes et continueront à augmenter jusqu'en 2038. Une diminution durable de la dette dépendra de la capacité de la ville à diminuer ses dépenses d'investissement à un niveau compatible avec sa faible capacité d'autofinancement.

Située à l'est de Marseille, la ville d'Aubagne est une commune de près de 45 000 habitants. Elle est la ville-centre de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ('A'/stable/'F1'). Ses principales compétences sont la construction et l'entretien des écoles, crèches et garderies, les équipements sportifs et culturels, la voirie, le stationnement et l'ordre public.

Analyste principal : Christophe Parisot, Directeur Senior, Tél. + 33 1 44 29 91 34, Fitch France SAS, 60, rue de Monceau, 75008 Paris – France

Deuxième Analyste : Guilhem Costes, Directeur Senior, Tél . +34 93 323 84 10

Président du comité de notation : Elzbieta Kaminska, Directeur Senior, Tél. + 48 22 338 62 84

Relations presse : Françoise Alos, Paris, Tél. : + (33) 1 44 29 91 22, Email : francoise.alos@fitchratings.com ; Peter Fitzpatrick, Londres, Tél.: + 44 (0)20 7417 4364, Email: peter.fitzpatrick@fitchratings.com.

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.fitchratings.com

Les critères applicables : "Tax-Supported Rating Criteria", date du 16 Août 2010, et "International Local and Regional Governments Rating Criteria outside United States", date du 17 Mars 2010, sont disponibles sur www.fitchratings.com.

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES DE RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN : [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES DE FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCE, WWW.FITCHRATINGS.COM. LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SONT EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES EN MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETES AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SONT EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.